



RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2017 sous le numéro de dépôt 899

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

EUROPE - FIDUCIAIRE - CONSEIL
22 rue Victor Basch
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.M.

Numéro RCS : 344 223 250

Numéro Gestion : 1988B00040

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse 25-27 rue Raspail
: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2016

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 05/04/2017

Sous le numéro : 899

Délivré à Saint-Quentin le 5 avril 2017

Le Greffier,

u

Documents financiers

SARL C M

25/27 Rue Raspail 02100 SAINT-QUENTIN

Exercice clos le 30 septembre 2016





Comptes annuels

Bilan SARL C M

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	18 241	18 241		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	222 138	220 283	1 855	1 866
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	799 178		799 178	799 178
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
ACTIF IMMOBILISE	1 448 772	238 524	1 210 248	1 210 259
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés	2 982		2 982	
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	42 208		42 208	48 768
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	181 027		181 027	179 289
Charges constatées d'avance				2 713
ACTIF CIRCULANT	226 216		226 216	230 770
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				

Bilan SARL C M

	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
PASSIF		
Capital		
Capital	315 500	315 500
dont versé	315 500	315 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	14 575	5 048
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	438 969	289 509
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	50 520	190 538
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	819 565	800 594
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385 889	468 158
Emprunts et dettes financières diverses	149 477	60 752
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 080	3 960
Dettes fiscales et sociales	4 735	5 845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	72 720	101 720
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	616 900	640 435
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 436 465	1 441 029

Certifié conforme

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	174 000	174 000
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	174 000	174 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	6 720	9 419
Autres produits		453
Total des produits d'exploitation	180 720	183 872
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	24 452	26 650
Impôts, taxes et versements assimilés	1 533	1 551
Salaires et Traitements	143 870	134 044
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 111	1 231
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		8
Total des charges d'exploitation	170 966	163 483
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 755	20 389
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	50 000	180 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	5 288	6 168
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	55 288	186 168
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	14 882	15 826
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	14 882	15 826
RESULTAT FINANCIER	40 406	170 342
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	50 160	190 731

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	585	
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	585	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225	193
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	225	193
RESULTAT EXCEPTIONNEL	360	-193
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	236 593	370 040
TOTAL DES CHARGES	186 072	179 502
BENEFICE OU PERTE	50 520	190 538

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		x	
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations	x		
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions		x	
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables SARL C M

Désignation de la société : SARL C M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2016, dont le total est de 1 436 465 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 520 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Règles et méthodes comptables SARL C M

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

*Informations relatives au bilan SARL C M***INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Actif immobilisé**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 241			18 241
Immobilisations incorporelles	18 241			18 241
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	181 758			181 758
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 280	1 100		40 380
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	221 038	1 100		222 138
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	799 178			799 178
- Autres titres immobilisés	1 500			1 500
- Prêts et autres immobilisations financières	407 715			407 715
Immobilisations financières	1 208 393			1 208 393
ACTIF IMMOBILISE	1 447 672	1 100		1 448 772

Informations relatives au bilan SARL C M

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL AFFAJ 02100 FAYET	30 000	250 435	100,00	96 736
SCI MOULIN DE BOIS 02100 SAINT-QUENTIN	200 000	126 456	95,00	1 444
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	18 241			18 241
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Inst. gén. agencements et aménag. divers	181 730	28		181 758
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 442	1 082		38 524
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	219 172	1 111		220 283
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	237 413	1 111		238 524

Informations relatives au bilan SARL C M

Actif circulant

Détail des créances et échéances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	407 715		407 715
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	8 591	8 591	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 495	4 495	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	29 123	29 123	
Charges constatées d'avance			
Total	449 923	42 208	407 715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SARL C M

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	4 080
Associés intérêts courus	1 441
Autres charg.pers.à payer	659
Etat autres ch. à payer	1 176
Débit.cred.div.char.à pay	720
Total	8 076

Produits à recevoir

	Montant
Débit.cred.div.prod.à rec	10 501
Banques prod. à recevoir	10 673
Total	21 174

Capitaux propres**Composition du capital**

Capital d'un montant de 315 500,00 euros décomposé en 3 155 titres d'une valeur nominale de 100,000 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	3 155	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	3 155	100,00

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 31 550 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SARL C M

*Dettes***Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385 889	84 729	301 159	
Emprunts et dettes financières diverses	36 000	36 000		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 080	4 080		
Dettes fiscales et sociales	4 735	4 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	113 477	113 477		
Autres dettes	72 720	72 720		
Produits constatés d'avance				
Total	616 900	315 741	301 159	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	82 269			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	113 477			

*Autres informations SARL C M***AUTRES INFORMATIONS****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	385 889
Emprunts (Nantissement des parts de la Société AFFAJ)	385 889
Total	385 889
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

C.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)
344 223 250 RCS SAINT QUENTIN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2017
--

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 520 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 520 euros
Au compte "Réserve Légale"	2 526 euros -----
Le solde	47 994 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10,00 euros par part	31 550 euros -----
Le solde A affecter en totalité au compte "Autres Réserves".	16 444 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 788 015 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou



75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement
Exercice clos le 30.09.2015	31 550 €	31 550 €
Exercice clos le 30.09.2014	NEANT	NEANT
Exercice clos le 30.09.2013	NEANT	NEANT

Certifié conforme
La Gérance



C.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)
344 223 250 RCS SAINT QUENTIN

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 520 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 520 euros
Au compte "Réserve Légale"	2 526 euros -----
Le solde	47 994 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10,00 euros par part	31 550 euros -----
Le solde A affecter en totalité au compte "Autres Réserves".	16 444 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 788 015 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou



75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement
Exercice clos le 30.09.2015	31 550 €	31 550 €
Exercice clos le 30.09.2014	NEANT	NEANT
Exercice clos le 30.09.2013	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

